



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
MARDI LE 7 FÉVRIER 2023**

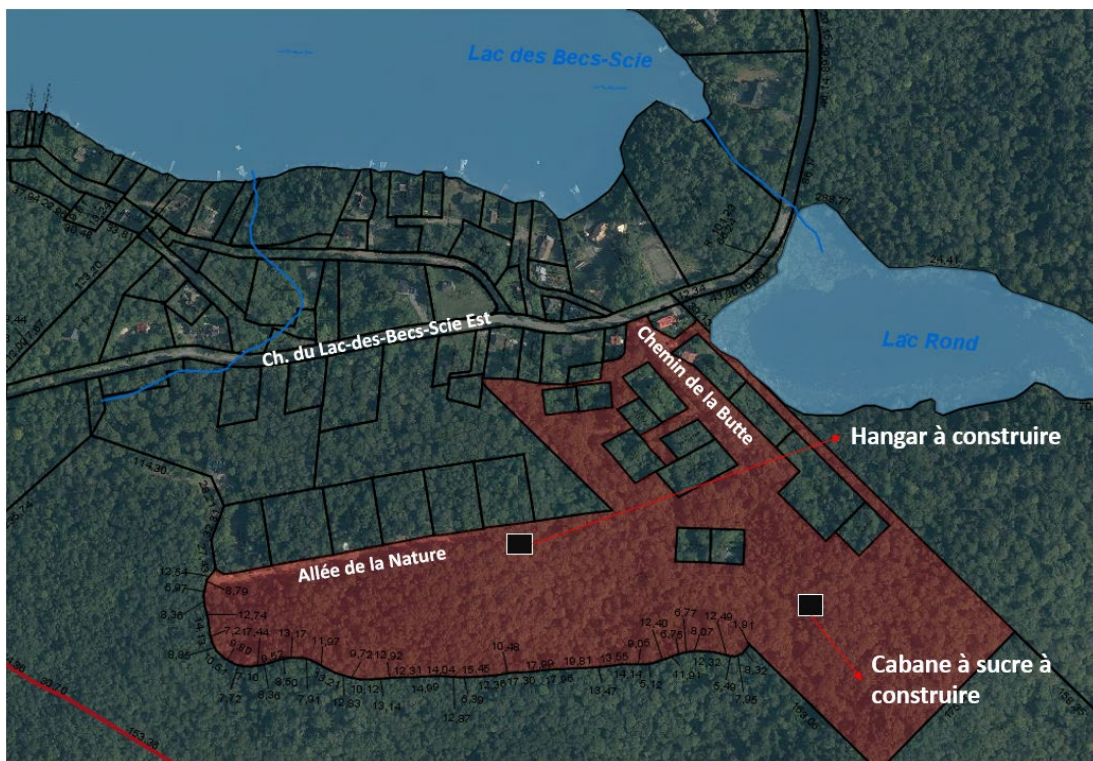
Aux personnes et organismes intéressés

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de résolution pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot **6 326 250 - chemin du Lac-des-Becs-Scies Est**.

Cette demande vise à autoriser :

- l'usage acériculture et érablière artisanale comme usage principal alors que le *Règlement de zonage* prescrit que l'usage acériculture et érablière artisanale est autorisé seulement à titre d'usage complémentaire à la catégorie d'usage « habitation unifamiliale (h1) » pour les structures détachées;
- la construction de deux bâtiments accessoires, soit une cabane à sucre d'une superficie de 76 mètres carrés et un hangar d'une superficie de 160 mètres carrés alors que le *Règlement* prescrit une superficie maximale de 40 mètres carrés pour les bâtiments accessoires à un usage acériculture et érablière artisanale.

Les immeubles visés sont identifiés au plan :



Le PPCMOI **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, pour ce projet, le **mardi le 7 février 2023 à 19 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer sur ce sujet. Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 18 janvier 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA